

Motion sur le changement de statut constitutionnel de la Barbade;

**«NON CONTENTS DE REFUSER QU’ON FÉLICITE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE,
CERTAINS PARLEMENTAIRES ONT FAIT PREUVE D’UNE GÊNANTE OBSÉQUIOSITÉ...»**
- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 2 décembre 2021 – Le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères, M. Stéphane Bergeron, s'est dit déçu par le fait que des députés de la Chambre des communes aient refusé leur consentement à une motion qu'il avait présentée, le 1^{er} décembre dernier, dans le but de féliciter la Barbade pour son accession, la veille, au statut de république, ce qui avait pour effet de finaliser son processus de décolonisation. La motion se lisait comme suit: «Que la Chambre des communes félicite la Barbade de s'être affranchie de la monarchie britannique».

C'est à l'occasion du 55^e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de cette île des Caraïbes, survenue le 30 novembre 1966, que Mme Sandra Mason en est devenue la cheffe d'État à titre de présidente, en remplacement de la reine Elizabeth II. Ce faisant, tout en conservant un lien avec le Royaume-Uni par sa participation maintenue au sein du *Commonwealth*, la Barbade a définitivement tourné la page sur son passé colonial et est devenue un pays pleinement indépendant, ce que le Canada a choisi de ne pas faire, en 1982, lorsqu'il a procédé au rapatriement de sa constitution.

«Alors qu'il était ministre sous Jean Chrétien, le libéral John Manley s'était publiquement interrogé sur la pertinence du maintien de la monarchie au Canada, une fois que la reine Elizabeth II aura disparu. L'Australie a même tenu un référendum sur la question en 1999. Il s'agit donc d'un choix constitutionnel tout à fait légitime et respectable. Aussi, ai-je été surpris qu'après la lecture de ma motion, des députés conservateurs aient spontanément entonné le "*God Save the Queen*", qui n'est pas un hymne canadien, en pleine Chambre des communes... Cela traduisait non seulement une embarrassante obséquiosité envers l'ancienne puissance coloniale, mais un inélégant manque de respect à l'égard du choix constitutionnel des Barbadiennes et Barbadiens», de déplorer Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)